

SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS
DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS (DAC) – JOUY-EN-JOSAS

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Christian CHENEL, Directeur de la DAC, donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Thierry GAUTHEROT, en qualité de responsable de service informatique qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de la DAC au sein du campus d'HEC, 1 rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

signé

M. Stéphane FRATACCI